



FRÉTERIVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 15 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni SALLE CHAMPLAN sous la présidence de Eve BUEVOZ, suivant convocation transmise le 28 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CARLE Patrick, MONIN Eric, VULLIEN Anne-Laure, LAURENT Colette, GARESIO Roseline, FRANCOZ Vincent, GIAMBIASI Matthieu, ASSIER Dominique, BUEVOZ Eve, DI MASULLO Vincenzo, GRISARD Benoît, TUAL Hélène, VACHET Nadine

Excusé ayant donné procuration : CREPILLON Ophélie à CARLE Patrick, PICHON Emmanuel à BUEVOZ Eve

Secrétaire de séance : Dominique ASSIER

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

La séance du Conseil municipal débute à 18:30. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Dominique ASSIER.

Le président de la séance, Eve BUEVOZ, rappelle l'ordre du jour :

1. TRAVAUX - Mission de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de sécurisation de la RD 201 depuis "le Carroz" jusqu'aux "Fiardières", attribution du marché.

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé à l'unanimité.

◦ **Visite du Conseil régional, rencontre avec les nouveaux élus :**

Mme le Maire rappelle pour les nouveaux élus, les aides de la Région dont la commune a pu bénéficier jusqu'à présent : *«Réfection des peintures à l'école, équipement en vidéoprotection du chef-lieu, création du Tiers-Lieu, obtention d'un barnum disponible sur demande pour toutes les associations de la commune.»*

Elle présente à Mr Sandraz les principaux projets du nouveau mandat :

« Sécurisation de la traversée de la commune, rafraîchissement des 4 salles de l'école communale, une rénovation de l'aire de jeux scolaires et périscolaires, le renforcement de la protection incendie, la réfection de la toiture de l'école ».

Certains de ces projets pourront faire l'objet d'une aide de la Région.

Mr Eric Sandraz souhaite rappeler aux élus la politique d'aide à l'investissement pour l'équipement et l'aménagement des communes, (le bonus ruralité) et rappelle également les dispositifs mis en place pour soutenir les habitants. (Le Pass Région jeunes, l'aide au permis de conduire, le Pass Région seniors)

2026-036 - TRAVAUX - Mission de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de sécurisation de la RD 201 depuis "le Carroz" jusqu'aux "Fiardières", attribution du marché .

Rapporteur: BUEVOZ Eve

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2122-1 et son article R. 2122-8 ;

Considérant que la commune de FRETERIVE souhaite réaliser une opération d'aménagement et de sécurisation de la RD 201, afin d'améliorer la sécurité des usagers et les conditions de circulation sur cette voie ;

Considérant que la réalisation de cette opération nécessite le recours à un bureau d'études spécialisé afin d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre comprenant notamment les études de conception, l'établissement des documents techniques, l'assistance à la consultation des entreprises, le suivi des travaux et les opérations de réception ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, un marché de services dont la valeur estimée est inférieure au seuil réglementaire peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant que, bien que la commune ne soit pas tenue de procéder à une publicité ou à une mise en concurrence formalisée pour cette prestation, elle a souhaité, dans un souci de bonne gestion des deniers publics et afin de rechercher l'offre la plus pertinente, consulter directement plusieurs bureaux d'études spécialisées ;

Cinq bureaux d'études spécialisés ont ainsi été consultés et invités à présenter une proposition pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que quatre offres ont été reçues dans le délai fixé par la commune ;

Considérant que les propositions reçues ont été examinées notamment au regard :

- du montant des honoraires ;
- de la compréhension des enjeux et de la méthodologie proposée ;
- des compétences et références du bureau d'études ;
- des moyens humains et techniques mobilisés ;

- de la prise en compte des contraintes de la RD, de l'environnement agricole, des réseaux;
- du calendrier proposé pour la réalisation de la mission ;

Considérant qu'à l'issue de cette analyse, l'offre présentée par la **société VERDIS** a été jugée comme répondant le mieux aux besoins de la commune et présentant le meilleur rapport entre la qualité de la prestation proposée et son coût ;

Considérant que la mission se décompose en plusieurs tranches, à savoir une tranche ferme de 7 450€ HT et trois tranches optionnelles d'un montant de 10 550€ HT;

Considérant que l'offre du bureau d'études VERDIS s'élève à 18 000€ HT;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération à la société VERDIS pour un montant de 18 000 € HT;

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec le bureau d'études retenu l'ensemble des documents nécessaires à la formalisation et à l'exécution de la mission, notamment, le cas échéant, l'acte d'engagement, le devis accepté, le cahier des charges ou tout autre document contractuel.

- DIT que la dépense est prévue au budget 2026.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

Eve BUEVOZ indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20:30.

La présidence de séance,
Eve BUEVOZ



Le secrétariat de séance,
Dominique ASSIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text of the secretary of the session.